

QUESTIONS ET RÉPONSES DOC 100027016

Q&R	QUESTIONS ET RÉPONSES
Q9	Pourriez-vous confirmer que des points seront attribués pour les prix/publications/réalisations non seulement pour l'employé de projet principal, mais aussi pour les techniciens principal sur le terrain et l'employé de projet?
R9	Il est confirmé que des points seront attribués pour les récompenses/publications/réalisations de chaque membre du personnel technique évalué (c'est-à-dire l'employé de projet principal, le technicien principal sur le terrain et l'employé de projet). Les points seront attribués conformément au critère d'évaluation technique C3 (3.1).
Q10	<p>1) O3 exige que les projets soient des cinq (5) dernières années. Peut-on changer cela en dix (10) ans ?</p> <p>2) Dans O3, le projet de gestion des risques et de planification de l'assainissement doit être réalisé sur des terres fédérales. Cette condition peut-elle être assouplie pour inclure les terres territoriales ?</p>
R10	<p>3) Non, seuls les projets des cinq (5) dernières années seront considérés. Pour cette offre à commandes, SAC apprécie les consultants qui ont la capacité et l'aptitude à mener à bien plusieurs projets simultanément, car il pourrait y avoir plusieurs commandes subséquentes au cours d'une année fiscale.</p> <p>4) Non, le projet de planification de la gestion des risques et de l'assainissement ne peut pas être assoupli pour inclure les terres territoriales. Les projets de gestion des risques et d'assainissement d'SAC se déroulent principalement sur des terres fédérales. Bien que nous apprécions grandement la participation des Premières nations, les projets qui se déroulent sur les terres territoriales peuvent avoir un cadre réglementaire très différent de celui des terres fédérales.</p>
Q11	<p>5) Pouvons-nous préciser dans la proposition quels sont les deux membres du personnel que nous souhaitons faire évaluer dans chaque catégorie de personnel, plutôt que de choisir par défaut les deux candidats ayant le plus grand nombre d'années d'expérience pertinente ?</p> <p>6) Les CV des personnes supplémentaires (au-delà des deux par catégorie) doivent-ils répondre aux mêmes exigences que les CV des deux personnes à évaluer ?</p>
R11	<p>1) Oui, vous pouvez spécifier les deux personnels proposés que vous souhaitez faire évaluer.</p> <p>2) Il est recommandé que le personnel supplémentaire suive les mêmes exigences. Tout personnel supplémentaire proposé peut être considéré comme un remplacement pour les deux personnels évalués de la même catégorie de personnel. Comme indiqué dans le SW9 de la DOC, chacune des nouvelles ressources doit répondre aux exigences obligatoires - O2, O3. Le nouveau calcul des critères techniques cotés C2 et C3 doit atteindre chacun 60% des points disponibles.</p>